



Notice annuelle

Le 16 janvier 2007

MISE EN GARDE AU SUJET DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La Banque Laurentienne du Canada peut à l'occasion, dans la présente notice annuelle, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, faire des énoncés prospectifs au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières, écrits ou oraux, y compris des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Ces énoncés sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « devraient », « pourraient », etc.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs, en raison de divers facteurs significatifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'activité des marchés financiers, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et les conditions économiques en général, les développements de nature législative et réglementaire, la concurrence, les cotes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'environnement technologique. La Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, oraux ou écrits, émis par elle-même ou en son nom, sauf dans la mesure requise par la réglementation en matière de valeurs mobilières.

TABLE DES MATIÈRES

RUBRIQUE 1 : STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	4
1.1 Nom, adresse et constitution	4
1.2 Liens intersociétés	4
RUBRIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....	4
2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices	4
RUBRIQUE 3 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	8
3.1 Description générale de l'activité	8
3.2 Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise.....	10
3.3 Facteurs de risque.....	13
RUBRIQUE 4 : DIVIDENDES	13
RUBRIQUE 5 : STRUCTURE DU CAPITAL.....	14
5.1 Description générale de la structure du capital.....	14
5.2 Notes (attribuées par les agences de notation de crédit).....	14
RUBRIQUE 6 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	16
6.1 Cours et volume des opérations.....	16
6.2 Ventes antérieures.....	17
RUBRIQUE 7 : TITRES ENTIÈRES	17
RUBRIQUE 8 : ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	17
8.1 Nom, poste et titres détenus	17
8.2 Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	19
RUBRIQUE 9 : POURSUITES.....	19
RUBRIQUE 10 : MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES	
INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	19
RUBRIQUE 11 : AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS	
DE LA TENUE DES REGISTRES.....	20
RUBRIQUE 12 : INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	20
12.1 Nom des experts	20
RUBRIQUE 13 : INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	20
13.1 Mandat du comité de vérification.....	20
13.2 Composition du comité de vérification	21
13.3 Formation et expérience pertinentes.....	21
13.4 Politiques et procédures d'approbation préalable.....	22
13.5 Honoraires pour les services du vérificateur externe (ventilés par catégorie).....	23
RUBRIQUE 14 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	24

Note : À moins d'indication contraire, toute l'information contenue dans la présente notice annuelle est en date du 31 octobre 2006. Les références aux Rapports annuels sont des références aux Rapports annuels de la Banque Laurentienne du Canada. Le Rapport annuel 2006, ainsi que tous les autres documents auxquels il est fait référence dans la présente notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com) et sont incorporés à la présente notice annuelle par renvoi.

RUBRIQUE 1 : STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 Nom, adresse et constitution

La dénomination sociale complète de l'émetteur est Banque Laurentienne du Canada (la « Banque »). Son siège social est situé au 1981, avenue McGill College, Montréal (Québec), Canada, H3A 3K3.

La Banque est constituée en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada). Elle fut fondée à Montréal en 1846 comme société mutuelle d'épargne. Elle est devenue une société par actions en vertu d'une charte octroyée le 27 avril 1871 aux termes d'une loi du Parlement du Canada concernant les banques d'épargne. La Banque était connue, avant le 28 septembre 1987, sous le nom de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. C'est à cette date que la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe II de la *Loi sur les banques* (Canada), aux termes de lettres patentes alors émises par le ministre des Finances du Canada. Le 1^{er} janvier 1994, la Société financière Desjardins-Laurentienne est devenue l'actionnaire majoritaire de la Banque suite à son acquisition de la société-mère de la Banque, La Corporation du Groupe La Laurentienne. Le 12 novembre 1997, la Société financière Desjardins-Laurentienne, qui détenait 57,5 % des actions ordinaires de la Banque, a vendu celles-ci par voie d'une distribution secondaire. De ce fait, la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe I de la *Loi sur les banques* (Canada).

1.2 Liens intersociétés

Cette information se retrouve à la page 104 du Rapport annuel 2006. Toutes les filiales qui y sont indiquées sont constituées ou prorogées au Canada en vertu d'une loi fédérale, à l'exception de V.R. Holding Insurance Company Ltd., qui est constituée en vertu d'une loi de la Barbade.

RUBRIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Année financière 2004

L'exercice 2004 constitue l'an 1 du plan triennal adopté en décembre 2003. Les détails de ce plan sont présentés aux pages 10 à 15 du Rapport annuel 2003, de même qu'à la rubrique « Résultats par ligne d'affaires » aux pages 51 à 54 du Rapport annuel 2003.

L'exercice 2004 est ainsi une période de repositionnement stratégique marquée de plusieurs initiatives ayant pour objectif de concentrer les activités de la Banque dans les marchés où elle excelle et détient une position stratégique, soit le Québec pour ses services financiers directs aux particuliers, et l'ensemble du Canada pour ses autres services.

En se concentrant sur cette nouvelle orientation, le 2 février 2004, la Banque s'est départie d'un portefeuille de prêts sur cartes de crédit de l'Ontario et l'Ouest du Canada. De l'information additionnelle concernant cette transaction est présentée à la page 36 ainsi qu'à la page 81 du Rapport annuel 2004.

Le 15 avril 2004, la Banque a émis 4,4 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif série 10 au prix de 25 \$ l'action pour un montant global de 110 millions \$. De l'information additionnelle concernant ce placement est présentée aux pages 48 et 87 du Rapport annuel 2004.

La privatisation de la filiale B2B Trust constitue un des événements marquants de l'exercice 2004. En effet, le 10 mars 2004, la Banque et B2B Trust ont annoncé que la Banque avait convenu d'acquérir, par voie de fusion entre une de ses filiales en propriété exclusive et B2B Trust, la totalité des actions ordinaires en circulation de B2B Trust dont elle n'était pas propriétaire. Au moment de l'annonce de la privatisation, la Banque détenait 77,3 % des actions ordinaires en circulation de B2B Trust. La proposition de la Banque a été soumise à l'approbation des actionnaires de B2B Trust le 21 mai 2004 au cours d'une assemblée extraordinaire, ainsi qu'aux organismes de réglementation compétents. La transaction a été complétée le 8 juin 2004. Les actions ordinaires de B2B Trust ont été retirées de la Bourse de Toronto et la société issue de la fusion continue d'exercer ses activités sous la dénomination B2B Trust. Il s'agit maintenant d'une filiale de la Banque en propriété exclusive ayant son siège social à Toronto. Les détails de cette transaction sont présentés aux pages 22 et 80 du Rapport annuel 2004 ainsi qu'à la circulaire de sollicitation de procurations en vue de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de B2B Trust datée du 16 avril 2004.

Toujours dans l'optique de recentrer ses activités, la Banque a procédé, le 8 juillet 2004, à la cession de certains droits de gestion de fonds communs de placement en Ontario et dans l'Ouest canadien. Aussi, le 9 juillet 2004, la Banque a vendu ses activités de traitement d'opérations par carte de débit et crédit. De l'information additionnelle concernant ces deux transactions est présentée aux pages 36 et 81 du Rapport annuel 2004.

Dans le but de réduire ses coûts de financement, la Banque a effectué le remboursement par anticipation des débetures série 7 pour un montant nominal de 100 millions \$, le 1^{er} juin 2004. Également, la Banque a racheté les actions privilégiées séries 7 et 8 pour un montant total de 102 millions \$ le 16 juin 2004. De l'information additionnelle concernant ces deux transactions est présentée aux pages 36, 86 et 87 du Rapport annuel 2004.

Du côté des Services financiers aux particuliers, soulignons, entre autres, le déploiement à l'ensemble des succursales du projet *Entrepreneurship*, un modèle de gestion décentralisé mettant en valeur le rôle des employés, leur autonomie et leur sens des responsabilités. Mentionnons également le lancement d'une importante campagne publicitaire arborant la nouvelle signature « Osez » de la Banque, l'ouverture du Café-Banque Espresso et la mise en chantier de cinq nouvelles succursales.

En ce qui concerne les Services financiers aux entreprises, l'année 2004 a été marquée par la mise en place de bureaux satellites pour le financement agricole et la création d'un centre de financement immobilier à Ottawa.

Finalement, la Banque et ses filiales ont effectué le lancement de nouveaux produits au cours de l'exercice 2004. Elles ont procédé, entre autres, à l'introduction d'un programme de récompenses pour la carte Visa Or, au développement d'une plate-forme transactionnelle de courtage à escompte, à l'implantation d'un processus innovateur d'adjudication en ligne pour les demandes de prêts REER nommé « EASE » et au lancement du Prêt Accélérateur 100 %, un produit grâce auquel les investisseurs peuvent disposer des fonds en moins de 24 heures.

Année financière 2005

Le 31 décembre 2004, le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) a entériné l'entente intervenue entre la Banque et le Syndicat des employés et employés professionnels-les et de bureau, section locale 434, SEP-B-CTC-FTQ, et a procédé par ordonnance à la mise à jour du certificat d'accréditation du Syndicat. Cette entente mettait fin au débat juridique entre les parties suite à l'introduction, par le Syndicat, d'une demande de réexamen et de clarification de son certificat d'accréditation en octobre 2001.

Suite à l'échéance, le 30 juin 2001, de la convention collective entre la Banque et le Syndicat, un tribunal d'arbitrage auquel les parties avaient convenu de soumettre leur différend a rendu deux décisions au cours de l'année financière 2005. La première décision traitant des aspects monétaires a été rendue le 10 décembre 2004 et la deuxième sur les dispositions normatives de la convention collective a été rendue le 4 mars 2005. La décision finale du tribunal prévoit que la convention collective vient à échéance le 31 décembre 2007.

La Banque a remboursé par anticipation, le 15 décembre 2004, les débentures série 8, pour un montant nominal de 100 millions \$. Également, les débentures série 6 ont été remboursées par anticipation le 18 octobre 2005 pour un montant nominal de 50 millions \$. De l'information additionnelle concernant ces deux transactions est présentée à la page 85 du Rapport annuel 2005.

En date du 31 décembre 2004, la Banque a conclu une entente avec l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. selon laquelle cette dernière a fait l'acquisition de la totalité des actions de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc., une société de gestion d'actifs. Le prix de vente s'est élevé à près de 68 millions \$. Cette transaction était assortie, entre autres, de certaines clauses de récupération et d'une entente de distribution de fonds communs de placement d'une durée initiale de 10 ans se terminant le 31 décembre 2014. Cette entente a subséquemment été prolongée jusqu'en 2016 au cours de l'exercice 2006. De l'information supplémentaire concernant cette transaction est présentée aux pages 30, 78 et 79 du Rapport annuel 2005.

Plusieurs initiatives ont été lancées par les Services financiers aux particuliers durant l'année 2005. En effet, des ententes exclusives ont été conclues avec Services financiers Western Union (Canada), inc. et Société en commandite Métrocom (l'entreprise qui gère les espaces commerciaux du métro de Montréal). De plus, au cours de l'exercice 2005, six nouvelles boutiques de services financiers avaient été ouvertes. Aussi, avec l'objectif d'optimiser le réseau des succursales, des rénovations ont été réalisées dans plusieurs succursales. Au 31 décembre 2005, près de 20 % des succursales du réseau avaient fait l'objet de rénovations. De nouveaux produits et services ont aussi été introduits, dont le programme Complicité, lequel comprend une carte de crédit, des forfaits transactionnels et des prêts hypothécaires assortis de certaines caractéristiques. Ce programme bancaire, destiné aux 550 000 membres de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) ainsi qu'à leurs familles, a été lancé le 12 octobre 2005.

Au cours du troisième trimestre 2005, des changements ont été effectués à la structure d'entreprise de la Banque. Les activités des principales lignes d'affaires (Services financiers aux particuliers, Services financiers aux entreprises et B2B Trust) ont été regroupées sous la direction de M. Réjean Robitaille, qui était jusqu'alors responsable des Services financiers aux particuliers. M. Luc Bernard assure depuis le poste de vice-président exécutif, Services financiers aux particuliers. Les fonctions de M. André Scott, des Services financiers aux entreprises, et M. François Desjardins, de B2B Trust, sont demeurées inchangées.

Par ailleurs, l'année 2005 a été marquée par l'ouverture de deux nouveaux centres d'affaires commerciales au Québec pour la ligne d'affaires des Services financiers aux entreprises. Ces ouvertures sont en lien avec la stratégie de cette ligne d'affaires d'être encore plus près de la clientèle et de favoriser le développement d'affaires. Aussi, des activités de marketing ont été mises en œuvre en ciblant des clientèles bien précises.

Au cours de l'année 2005, B2B Trust a conclu de nouvelles ententes de distribution de prêts à l'investissement avec deux compagnies de fonds communs de placement et deux compagnies d'assurance. Au début de l'année 2005, la Banque a décidé de concentrer auprès de B2B Trust les activités de son centre de prêt courtier hypothécaire à Toronto. Bien connu dans ce domaine pour l'excellence de son service, ce centre offre une gamme de prêts et de marges hypothécaires complète.

Valeurs mobilières Banque Laurentienne a quant à elle procédé à l'embauche de plusieurs nouveaux représentants et à l'ouverture de trois bureaux au cours de l'année 2005.

Année financière 2006

Durant l'année 2006, année de son 160^e anniversaire, la Banque a continué son développement dans le cadre de son plan d'affaires stratégique. Notamment, la Banque a poursuivi la revitalisation de son réseau avec l'ajout de deux nouvelles boutiques de services financiers et de quatre nouveaux bureaux de Valeurs mobilières Banque Laurentienne. Également, plusieurs succursales ont été rénovées dont quelques unes en boutiques de services financiers.

En janvier 2006, la Banque a procédé à une nouvelle émission de débentures 4,90 % série 10, échéant en janvier 2016, pour un montant de 150 millions \$. Également, la Banque a remboursé par anticipation, en juin 2006, la totalité de ses débentures série 9 pour un montant nominal de 150 millions \$. De l'information additionnelle concernant ces transactions est présentée aux pages 41 et 79 du Rapport annuel 2006.

Plusieurs initiatives et actions ont été entreprises par les Services financiers aux entreprises. Toujours dans l'optique de concentrer ses activités dans les marchés où elle détient une position stratégique ou un avantage concurrentiel, la Banque a vendu, le 31 décembre 2005, la participation de 51 % qu'elle détenait dans Corporation financière Brome inc. De plus, les Services financiers aux entreprises se sont dotés, en mai 2006, d'une nouvelle signature MAXAffaires afin d'encore mieux se positionner auprès des PME. Afin d'améliorer l'efficacité de traitement de dossiers commerciaux, la Banque a conclu, en octobre 2006, une entente avec Covarity inc., un chef de file dans le domaine des solutions de gestion de prêts commerciaux sur demande. Cette entente permet entre autres, d'automatiser la gestion continue des prêts commerciaux sur marge et d'améliorer de façon importante les mesures de gestion des risques.

En janvier 2006, B2B Trust a conclu une nouvelle entente de distribution de prêts REER avec Gestion de patrimoine Assante, qui compte quelque 1 000 conseillers financiers. Au mois de novembre 2006, Fidelity Investments Canada Limited a choisi B2B Trust à titre de fournisseur pour un programme de prêts à l'investissement.

Valeurs mobilières Banque Laurentienne a continué sa croissance notamment par la création, en mai 2006, d'une nouvelle division de courtage institutionnel dans le marché des actions. Cette nouvelle division dessert les investisseurs institutionnels en offrant des services de recherche, de vente, de négociation et d'investissement. La clientèle ciblée est majoritairement les PME.

En juin 2006, M. Raymond McManus, président et chef de la direction de la Banque, a annoncé sa décision de prendre sa retraite au début de l'année 2007. M. Réjean Robitaille a été nommé chef de l'exploitation le 16 juin 2006 et a par conséquent été désigné comme le successeur de M. McManus. Sa nomination comme président et chef de la direction de la Banque a été confirmée le 7 novembre 2006 et il est entré en fonction le 13 décembre 2006.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours des trois derniers exercices financiers se retrouvent aux pages 20 à 27 du Rapport annuel 2006, aux pages 16 à 25 du Rapport annuel 2005, ainsi qu'aux pages 18 à 26 du Rapport annuel 2004.

RUBRIQUE 3 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Description générale de l'activité

La Banque est une institution bancaire québécoise œuvrant au Canada qui se voue à répondre aux besoins financiers de ses clients par l'excellence de son service, sa simplicité et sa proximité. Elle dessert les particuliers, les petites et moyennes entreprises (PME), de même que la communauté des intermédiaires financiers par l'entremise de B2B Trust. Elle offre aussi des services de courtage de plein exercice via sa filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. La Banque gère un actif au bilan de plus de 17 milliards \$, de même que des actifs administrés de près de 15 milliards \$. Elle compte plus de 3 200 employés.

Les sections suivantes présentent chacune des lignes d'affaires de la Banque. Des renseignements supplémentaires, incluant de l'information financière, sur celles-ci et sur les secteurs corporatifs de la Banque sont présentés aux pages 19 à 27 du Rapport annuel 2006.

3.1.1 Services financiers aux particuliers

À travers son réseau de 158 succursales et 325 guichets automatiques, la Banque offre une gamme complète de produits et services financiers, soit toute une série de produits transactionnels, des solutions hypothécaires, des prêts et marges de crédit, des produits d'investissement comme des certificats de placement garantis, des dépôts à terme et des fonds communs de placement (par le biais de sa filiale BLC Services financiers inc.), des régimes enregistrés tels que les REER, les FERR et les REEE, des produits de cartes de crédit VISA et de cartes de paiement, ainsi que de l'assurance crédit. Elle offre aussi à ses clients des services de financement par l'intermédiaire d'un réseau constitué de courtiers hypothécaires et de courtiers immobiliers, de même que du financement en milieu de vente par l'entremise de plus de 3 800 marchands indépendants.

Les filiales Trust La Laurentienne du Canada Inc. et BLC Trust (membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada et détentrices d'un permis délivré en vertu de la *Loi sur l'assurance-dépôts* (Québec)), offrent également une variété de dépôts à terme et de placements garantis.

Au cours de la dernière année, le réseau de succursales du secteur des Services financiers aux particuliers a continué de bénéficier d'investissements, notamment par l'ouverture de deux boutiques de services financiers dans la province de Québec, plus particulièrement dans les banlieues où la croissance est plus importante. Ces nouvelles succursales offrent les mêmes produits et services que les succursales traditionnelles, mais dans un environnement plus chaleureux et convivial. Le concept de ces boutiques est unique et l'on y retrouve des zones pour les enfants, une section bibliothèque, un coin bistro et une autre pour y dispenser des séminaires. La Banque ne vise pas seulement à accroître le nombre de succursales, elle a aussi pour objectif d'améliorer l'architecture de plusieurs succursales déjà établies par le biais d'un programme d'optimisation. Une importante portion du réseau de succursales, soit près de 25 %, a été rénovée en date de la présente notice annuelle. De plus, afin de mieux refléter l'image actuelle de la Banque, les enseignes des succursales de la Banque ont été remplacées dans une proportion de plus de 90 %.

La Banque offre dans ses succursales, en exclusivité dans le domaine bancaire au Québec, les produits et services de Western Union, soit des services de transfert de fonds et de paiement de factures.

Au 31 octobre 2006, les principaux actifs de la ligne d'affaires Services financiers aux particuliers, soit les hypothèques résidentielles et les prêts personnels, ont atteint 5,4 milliards \$ et 2,3 milliards \$ respectivement.

3.1.2 Services financiers aux entreprises

Les services financiers aux entreprises offrent une large sélection de produits et services financiers aux PME et aux entreprises des secteurs immobilier et agricole. La Banque se distingue grâce à ses produits compétitifs, à sa capacité d'innovation pour répondre à la multitude de défis d'affaires que rencontrent ses clients, mais surtout par la qualité supérieure de son service. Elle offre ses produits et services par le biais de 28 centres d'affaires commerciales au Canada (soit douze centres d'affaires au Québec pour le financement aux PME, trois centres d'affaires en Ontario pour le financement aux moyennes entreprises, six centres de financement spécialisés en financement immobilier à travers le Canada et sept centres spécialisés au Québec pour le financement agricole).

Depuis le repositionnement stratégique amorcé en 2003, la ligne d'affaires s'est départie de certains actifs dans le secteur du financement aux grandes entreprises afin de se concentrer dans des marchés dans lesquels elle détient des avantages concurrentiels dont celui des PME. Cette décision stratégique lui a notamment permis de diminuer le risque de crédit.

Les principaux actifs de la ligne d'affaires, soit les prêts commerciaux ainsi que les prêts hypothécaires commerciaux, ont totalisé respectivement 1,1 milliard \$ et 0,6 milliard \$ au 31 octobre 2006.

3.1.3 B2B Trust

B2B Trust offre des produits et des services financiers de grande qualité aux intermédiaires financiers destinés à être distribués à leurs clients. B2B Trust s'est forgée une place de chef de file dans le marché canadien en appuyant les conseillers financiers, planificateurs et courtiers dans leurs activités de gestion de patrimoine et de services financiers. L'éventail de produits et services financiers fourni par B2B Trust comprend des prêts à l'investissement et des prêts REER, des prêts et marges de crédit hypothécaires, des produits et services bancaires, des comptes enregistrés autogérés et des dépôts de courtiers.

B2B Trust est au service des conseillers financiers et leurs maisons de courtage, des émetteurs de fonds communs de placement, des compagnies d'assurance-vie et des courtiers en prêts hypothécaires. B2B Trust forme des alliances de distribution et établit des relations d'affaires solides avec les intermédiaires financiers afin de les aider à développer leurs affaires, tout en respectant la relation privilégiée qu'ils entretiennent avec leurs clients. B2B Trust compte présentement plus de 40 ententes de distribution et dessert plus de 15 000 conseillers financiers à travers le Canada.

La ligne d'affaires B2B Trust comptait 4,9 milliards \$ en dépôts de courtiers, 1,5 milliard \$ en prêts à l'investissement et prêts REER, ainsi que 1,2 milliard \$ en prêts hypothécaires en date du 31 octobre 2006. La société administre également 5,2 milliards \$ en comptes autogérés.

3.1.4 Valeurs mobilières Banque Laurentienne

Courtier de plein exercice, Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL) offre une gamme complète de produits et services d'investissement regroupés sous six unités d'affaires : Institutionnel – Revenu fixe, Institutionnel – Actions, Courtage de plein exercice, Courtage à escompte, Arrière-guichet et Immigrants investisseurs.

Sa division Institutionnel - Revenu fixe est réputée pour sa forte présence auprès des gouvernements et des émetteurs corporatifs au niveau du financement ainsi que des marchés secondaires. Sa division Institutionnel – Actions, créée en mai 2006, offre des services de recherche, de vente, de négociation et d'investissement aux PME.

Avec 14 bureaux de courtage au Québec et en Ontario, ses divisions Courtage de plein exercice et Courtage à escompte sont en pleine expansion. Depuis le premier trimestre 2006, VMBL offre à sa clientèle par le biais de sa division Courtage à escompte, une plate-forme obligataire via Internet. VMBL fournit également une gamme complète de services administratifs d'arrière guichet à une clientèle diversifiée. Son nouveau programme Immigrants investisseurs permet par ailleurs d'accompagner les personnes souhaitant immigrer au Québec et qui répondent à certains critères d'actifs minimaux.

VMBL compte près de 70 conseillers en placement. La division Courtage de plein exercice compte un peu moins de 2,0 milliards \$ d'actifs sous gestion tandis que la division Courtage à escompte, environ 100 millions \$.

3.1.5 Autres

Outre ses quatre lignes d'affaires, la Banque compte cinq secteurs corporatifs : Affaires corporatives, Ressources humaines, Crédit, Trésorerie, ainsi que Finances, administration et développement stratégique. Ces secteurs supportent les opérations de la Banque et contribuent directement à son positionnement dans le marché et à l'atteinte de ses objectifs.

3.2 Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise

3.2.1 Marchés et concurrence

La Banque est solidement implantée au Québec avec le troisième plus important réseau de succursales et est un joueur performant dans des marchés bien choisis ailleurs au Canada. Au 31 octobre 2006, 38 % des prêts totaux de la Banque provenaient de l'extérieur du Québec. Elle se classe au septième rang des banques à charte canadiennes (Annexe I) sur la base des actifs.

L'industrie des produits et services financiers est une industrie à maturité dans laquelle se retrouvent plusieurs types de concurrents (notamment les banques à charte canadiennes, les banques étrangères, les sociétés de fiducie et de prêt, les caisses populaires, les sociétés d'assurance, les sociétés de financement alternatif, les maisons de fonds communs de placement, les courtiers indépendants et les courtiers en valeurs mobilières). La Banque est en concurrence avec ceux-ci dans tous les secteurs de ses activités. Les différents facteurs de différenciation entre les fournisseurs de produits et services financiers sont, entre autres, les taux et les prix offerts sur les produits et services, la qualité du service, la gamme et la flexibilité des produits et services, la proximité ainsi que la technologie utilisée

3.2.2 Prêts

Afin d'encadrer les risques de crédit, la Banque s'est dotée de politiques de crédit et de politiques de gestion financière incluant des limites quant aux engagements maximums qui peuvent être pris envers un emprunteur individuel, commercial ou une institution financière.

À l'intérieur des limites fixées pour les crédits octroyés à des emprunteurs commerciaux, des sous-limites ont été établies afin d'encadrer les risques que la Banque est prête à prendre dans certains secteurs jugés plus risqués. Les sous-limites s'appliquent tant aux engagements individuels qu'aux engagements par secteur d'industrie ou produit.

Finalement, la Banque s'est donnée des limites d'engagement de prêts par région. Les politiques de la Banque excluent la possibilité de consentir des prêts hors du Canada. Toute exception aux politiques doit être approuvée par le conseil d'administration ou par son comité de gestion des risques.

3.2.3 Développement de produits

Soucieuse de toujours offrir des produits et services répondant aux besoins de ses clients, la Banque évalue sur une base continue la pertinence de son offre de produits et effectue les recherches nécessaires pour en assurer l'optimisation. Le développement de ses produits s'effectue essentiellement à l'interne, grâce au savoir-faire des spécialistes de chaque ligne d'affaires et d'experts en marketing, et constitue une activité normale et régulière de la Banque.

3.2.4 Compétences et connaissances spécialisées

Le succès des activités d'une institution financière repose entre autres sur les compétences et l'expertise de ses ressources humaines. Conséquemment, le recrutement de ressources compétentes, la formation continue et le transfert de connaissances constituent des activités essentielles et cruciales aux performances de la Banque. Bien que le marché de l'emploi soit très concurrentiel, la qualité des conditions de travail qu'offre la Banque et les défis qu'elle propose lui permettent d'avoir accès aux ressources nécessaires à son bon fonctionnement. La compétence de son personnel constitue un atout certain pour la Banque.

3.2.5 Actifs incorporels

La Banque accorde une valeur importante à ses marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle. Elle a enregistré ou procédé à la demande d'enregistrement d'une variété de noms commerciaux et de marques de commerce. Elle effectue le suivi de ses droits en la matière, dont la durée et les répercussions sont variables.

3.2.6 Dépendance économique

De par la nature de ses activités et de ses ressources, la Banque est très autonome dans ses opérations. Elle a cependant conclu des ententes avec certains fournisseurs qui lui procurent des services stratégiques en impartition. Ainsi, la Banque a conclu avec un fournisseur de technologies informatiques une entente pour le traitement et l'exécution de toutes les opérations liées à ses systèmes informatiques centraux. Toujours dans le domaine informatique, la Banque a confié le développement, le maintien et l'entretien de ses applications bureautiques et spécialisées à certaines firmes de consultation en systèmes d'information.

3.2.7 Cycle des activités

De façon générale, les activités de la Banque suivent les cycles économiques et les fluctuations saisonnières sont relativement faibles. Cependant, le deuxième trimestre de l'année financière, qui compte moins de jours que les autres (soit 89 jours comparativement à 92 jours pour les trois autres trimestres) engendre des revenus nets d'intérêt moins élevés. Ces revenus comptent en général entre 50 % et 67 % des revenus totaux de la Banque et sont particulièrement affectés par cette période plus courte.

3.2.8 Protection de l'environnement

Les lois et règlements en matière d'environnement peuvent entraîner certains risques financiers. Dans ses procédures d'évaluation du crédit et d'acquisition de biens, la Banque prend donc en considération les questions environnementales afin de veiller à ce que ses intérêts soient raisonnablement protégés. Jusqu'à maintenant, les risques découlant des questions environnementales n'ont pas eu d'effet important sur les activités ou les résultats de la Banque.

De par la nature des activités de la Banque, les exigences en matière de protection de l'environnement ont peu d'incidence sur elle. La Banque est cependant soucieuse de gérer adéquatement ses ressources de façon à limiter les impacts de ses activités sur l'environnement, en favorisant notamment le recyclage et l'utilisation optimale des ressources matérielles.

3.2.9 Réorganisations

De l'information relative à la nature et aux résultats des réorganisations importantes de la Banque ou de ses filiales est présentée à la rubrique « Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices » de la présente notice annuelle.

3.2.10 Politiques sociales

La Banque se préoccupe d'agir en bon citoyen corporatif et de contribuer au mieux-être de la collectivité. C'est ainsi que la Banque a mis sur pied une fondation dont la mission est de gérer tous les dons que la Banque accorde à la communauté. De même, à chaque année, environ 1 % des bénéfices nets après impôts de la Banque sont versés sous forme de dons à des organismes de bienfaisance et à des institutions assurant des services à la population. La Banque concentre ses actions dans un certain nombre de secteurs et ses priorités sont de : bâtir l'avenir des jeunes, contribuer à une société en santé, encourager l'entraide et s'impliquer avec passion. Ce dernier volet encourage les employés à s'impliquer dans leur communauté.

D'autre part, l'équité en matière d'emploi constitue pour la Banque une préoccupation importante et un enjeu prioritaire en gestion des ressources humaines. Soucieuse d'assurer à tous ses employés et à tous les candidats potentiels des opportunités d'emploi égales, la Banque a mis en place une politique d'équité en matière d'emploi, en conformité avec la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada). La Banque reconnaît que certains membres de groupes minoritaires désignés par la loi font face encore de nos jours à des difficultés particulières sur le marché du travail. La Banque a entrepris de réaliser l'équité en matière d'emploi en déterminant et en supprimant les obstacles à la carrière des membres des groupes désignés découlant de ses systèmes, règles et usages en matière d'emploi. La Banque travaille également à réaliser l'équité en matière d'emploi par l'instauration de règles et d'usages positifs et par la prise de mesures raisonnables d'adaptation pour que le nombre de membres des groupes désignés dans chaque catégorie professionnelle de son effectif reflète leur représentation dans la société.

La Banque s'est également dotée d'une politique sur le harcèlement en milieu de travail, laquelle est applicable à tous les employés de la Banque et de ses filiales ainsi qu'à toute personne fournissant des services à la Banque. La politique de la Banque tient compte des dispositions du *Code canadien du travail*, de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* ainsi que des lois provinciales portant sur les droits de la personne, lesquelles interdisent le harcèlement. La politique sur le harcèlement en milieu de travail fait en sorte que tout employé bénéficie de l'accès à un mécanisme rapide et confidentiel de résolution des plaintes, lequel peut mener à la prise de mesures jugées appropriées par la Banque, selon les circonstances.

3.3 Facteurs de risque

L'information relative aux facteurs de risque importants pour la Banque est présentée au Rapport annuel 2006, à la section « Cadre de gestion intégrée des risques », aux pages 48 à 53.

RUBRIQUE 4 : DIVIDENDES

À l'égard des périodes indiquées ci-dessous, la Banque a déclaré les dividendes suivants :

Dividendes déclarés			
	2006	2005	2004
	Par action en \$	Par action en \$	Par action en \$
Actions ordinaires	1,16	1,16	1,16
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 7	-	-	1,45
Série 8	-	-	1,45
Série 9	1,50	1,50	1,50
Série 10	1,31	1,31	0,55

Restrictions

En vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à la Banque de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, elle violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance du capital et de liquidités ou les directives du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) à l'égard du capital ou des liquidités de la Banque. De plus, il est interdit à la Banque de déclarer ou de verser des dividendes au cours d'un exercice donné sans l'autorisation du BSIF si, le jour où le dividende est déclaré, le total des dividendes déclarés par la Banque pour l'exercice dépasse le total du bénéfice net de la Banque depuis le début de l'exercice et du bénéfice net non réparti des deux exercices antérieurs.

Les détenteurs d'actions privilégiées de catégorie A de toute série ont priorité sur les détenteurs d'actions ordinaires de la Banque quant au droit de recevoir les dividendes déclarés par le conseil d'administration selon les montants précisés ou déterminables conformément aux dispositions relatives à chaque série.

Politique

La Banque vise à payer un dividende sur ses actions ordinaires qui se situe dans une fourchette de 40 % à 50 % du bénéfice net par action, tout en s'assurant de maintenir un capital optimal pour supporter ses opérations. Le niveau de paiement de dividende sur actions ordinaires de la Banque pourra, toujours en s'assurant de maintenir un capital optimal pour supporter ses opérations, se situer à l'extérieur de la fourchette de 40 % à 50 % du bénéfice net par action lorsque :

- le bénéfice net par action est affecté par le résultat d'opérations ou d'événements de nature non récurrente;
- le bénéfice net par action se situe à un niveau hors de la normale et que les prévisions laissent entrevoir un retour du bénéfice net par action à un niveau normal.

RUBRIQUE 5 : STRUCTURE DU CAPITAL

5.1 Description générale de la structure du capital

De l'information sur la structure du capital de la Banque est disponible aux pages 41 et 42 ainsi qu'aux pages 79 à 81 du Rapport annuel 2006.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit pour chaque action détenue à un vote à toutes les assemblées des actionnaires, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'actions privilégiées d'une ou de plusieurs séries ont le droit de voter en vertu de la loi. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes, à mesure que le conseil d'administration en déclare, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées. En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement à toute distribution du reliquat des biens de la Banque.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 9 peuvent être consultées au Prospectus simplifié définitif daté du 25 octobre 2001, et plus particulièrement aux pages 5 à 9, relatif à l'émission de cette série d'actions.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 10 peuvent être consultées au Prospectus simplifié définitif daté du 6 avril 2004, et plus particulièrement aux pages 5 à 9, relatif à l'émission de cette série d'actions.

5.2 Notes (attribuées par les agences de notation de crédit)

L'information relative aux notes attribuées par les agences de notation de crédit se retrouve aux tableaux ci-dessous ainsi qu'à la page 43 du Rapport annuel 2006.

Standard & Poor's (S&P)

Dépôts et dettes	BBB	<ul style="list-style-type: none">BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de S&P
Débiteures subordonnées	BBB-	<ul style="list-style-type: none">BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de S&PLe signe «-» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie
Actions privilégiées	BB+ [ou P-3 (haut) selon le groupe de référence canadien]	<ul style="list-style-type: none">BB+ correspond au cinquième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de S&PLe signe «+» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche supérieure de la catégorie
Instruments à court terme	A-2 [A-2 selon le groupe de référence canadien]	<ul style="list-style-type: none">A-2 correspond au deuxième rang, sur six, des catégories de crédit à court terme de S&P

Dominion Bond Rating Service Limited (DBRS)

Dépôts et dettes	BBB	▪ BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de DBRS
Déventures subordonnées	BBB (bas)	▪ BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de DBRS ▪ La désignation «bas» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie
Actions privilégiées	Pfd-3	▪ Pfd-3 correspond au troisième rang, sur six, des catégories de crédit des actions privilégiées de DBRS
Instruments à court terme	R-2 (haut)	▪ R-2 correspond au deuxième rang, sur six, des catégories de crédit à court terme de DBRS ▪ La désignation «haut» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche supérieure de la catégorie

Une note ne vaut pas une recommandation d'achat, de vente ni de maintien des positions et l'agence de notation agréée qui l'a donnée peut la réviser ou la retirer à tout moment.

Perspectives sur les notes attribuées par les agences de notation de crédit

En date de la présente notice annuelle, les perspectives sur les notes attribuées par les agences de notation de crédit sont les suivantes :

DBRS	Stable
S&P	Stable

Une perspective sur une note attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (typiquement de six mois à deux ans). En déterminant une perspective, sont considérés tous changements dans les conditions d'affaires économiques et/ou fondamentales. Une perspective n'est pas nécessairement un précurseur d'un changement à la note ou d'une éventuelle mesure à être prise. Les perspectives S&P signifient ce qui suit :

- « Positive » signifie que la note pourrait être haussée
- « Négative » signifie que la note pourrait être abaissée
- « Stable » signifie qu'il est peu probable que la note change
- « En développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée

Chaque catégorie de note DBRS est complétée par une de trois perspectives possibles – « Positive », « Stable » et « Négative », ou « Sous revue ». La perspective aide à donner à l'investisseur une compréhension de l'opinion de DBRS au sujet de la tendance pour la note en question. Toutefois, l'investisseur ne doit pas assumer qu'une perspective positive ou négative indique nécessairement qu'un changement à la note est imminent.

RUBRIQUE 6 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

6.1 Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX).

<u>Variation des cours et volume des opérations</u> Banque Laurentienne du Canada (Actions ordinaires) Symbole : « LB » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2005	31,00	28,90	2 050 000
Décembre 2005	34,70	30,42	1 900 000
Janvier 2006	36,06	33,92	2 330 000
Février 2006	36,72	34,30	2 240 000
Mars 2006	35,14	31,74	2 380 000
Avril 2006	32,88	30,50	2 310 000
Mai 2006	32,79	31,05	1 270 000
Juin 2006	31,92	28,01	2 180 000
Juillet 2006	30,55	28,25	1 240 000
Août 2006	30,50	28,80	936 000
Septembre 2006	29,77	28,26	1 470 000
Octobre 2006	29,25	28,75	1 110 000
Total			21 416 000

<u>Variation des cours et volume des opérations</u> Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 9) Symbole : « LB.PR.D » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2005	27,00	25,96	45 400
Décembre 2005	26,99	26,12	50 300
Janvier 2006	27,05	26,25	48 800
Février 2006	26,99	25,65	34 700
Mars 2006	26,50	25,97	60 400
Avril 2006	26,49	25,50	38 300
Mai 2006	26,00	25,24	52 000
Juin 2006	26,18	25,26	41 000
Juillet 2006	26,12	25,41	32 400
Août 2006	26,78	25,59	38 800
Septembre 2006	26,35	25,86	21 000
Octobre 2006	26,48	25,91	36 600
Total			499 700

Variation des cours et volume des opérations			
Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 10) Symbole : « LB.PR.E » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2005	26,10	25,30	114 600
Décembre 2005	27,85	25,71	175 120
Janvier 2006	26,90	25,50	100 440
Février 2006	26,75	25,90	55 300
Mars 2006	26,75	25,46	83 200
Avril 2006	25,89	24,70	91 300
Mai 2006	25,72	24,85	97 200
Juin 2006	26,24	25,35	62 700
Juillet 2006	26,40	25,20	50 700
Août 2006	26,35	25,50	49 100
Septembre 2006	26,48	25,80	61 200
Octobre 2006	26,82	26,00	54 800
Total			995 660

6.2 Ventes antérieures

Le 23 janvier 2006, la Banque a émis des débetures subordonnées 4,90 % série 10, échéant en janvier 2016, d'un montant de 150 millions \$. Ces débetures ne sont pas inscrites à la cote du marché boursier canadien.

RUBRIQUE 7 : TITRES ENTIÈRES

En date du 31 octobre 2006, vingt mille (20 000) actions ordinaires de la Banque (représentant 0,08 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque) étaient détenues dans une fiducie dont Trust La Laurentienne du Canada est le fiduciaire et M. Raymond McManus est le bénéficiaire. Des renseignements supplémentaires sont disponibles à la rubrique « Rémunération de la haute direction » de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque datée du 16 janvier 2007.

RUBRIQUE 8 : ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

8.1 Nom, poste et titres détenus

Au 31 décembre 2006, en tant que groupe, les administrateurs et membres de la haute direction de la Banque sont, directement ou indirectement, véritables propriétaires ou exercent le contrôle ou une emprise sur 91 830 actions ordinaires de la Banque (représentant 0,39 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque).

Administrateurs

Les administrateurs de la Banque en date de la présente notice annuelle sont : Mme Lise Bastarache, MM. Jean Bazin, Richard Bélanger, Mme Ève-Lyne Biron, MM. L. Denis Desautels, Pierre Genest, Georges Hébert, Mme Veronica S. Maidman, MM. Pierre Michaud, Carmand Normand, Réjean Robitaille, Dominic J. Taddeo et Jonathan I. Wener. M. Raymond McManus a été administrateur de la Banque jusqu'au 12 décembre 2006.

Les renseignements relatifs aux administrateurs de la Banque et à la composition des comités du conseil d'administration se retrouvent à la rubrique « Élection des administrateurs » de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque datée du 16 janvier 2007, à l'exception des renseignements sur MM. Raymond McManus et Dominic J. Taddeo qui se retrouvent ci-dessous.

M. Raymond McManus, résidant à Baie d'Urfé (Québec), a été administrateur de la Banque du 25 avril 1988 au 12 décembre 2006. Il a été président et chef de la direction de la Banque du 1^{er} août 2002 au 12 décembre 2006. Il agit depuis cette date comme conseiller au président et chef de la direction de la Banque, et ce jusqu'au 2 février 2007. M. McManus n'est membre d'aucun comité du conseil d'administration de la Banque.

M. Dominic J. Taddeo, résidant à Kirkland (Québec), est administrateur de la Banque depuis le 22 janvier 1998. Il est président-directeur général de l'Administration portuaire de Montréal. M. Taddeo siège sur le comité de vérification de la Banque.

Le mandat de tous les administrateurs se terminera à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque ou lors de l'élection ou la nomination de leurs successeurs.

Tous les administrateurs de la Banque ont occupé les postes actuels ou ont assumé des fonctions de direction dans les mêmes sociétés ou des sociétés associées au cours des cinq dernières années, à l'exception de Mme Lise Bastarache, qui était, avant février 2005, vice-présidente régionale – Québec, Gestion privée de RBC Groupe Financier; de M. Richard Bélanger, qui était, avant juin 2004, premier vice-président, Opérations de l'Est et Développement des affaires de Canfor Corporation; de M. Pierre Genest, qui était, avant avril 2006, administrateur de sociétés, avant février 2006, président-directeur général du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) et avant janvier 2002, président-directeur général de SSQ Groupe financier; de M. Georges Hébert, qui était avant juillet 2003, consultant en administration et gestion; et de M. Raymond McManus, qui était, avant août 2002, président du conseil et chef de la direction de Corporation financière Cafca.

Tous les administrateurs de la Banque sont résidents du Canada.

Membres de la haute direction

Les membres de la haute direction de la Banque en date de la présente notice annuelle ainsi que leur lieu de résidence sont :

Réjean Robitaille, La Prairie (Québec)
Luc Bernard, Longueuil (Québec)
Robert Cardinal, Brossard (Québec)
François Desjardins, Toronto (Ontario)
Bernard Piché, Montréal (Québec)
Lorraine Pilon, LaSalle (Québec)
André Scott, Boucherville (Québec)

M. Raymond McManus, résidant à Baie d'Urfé (Québec), a été membre de la haute direction de la Banque jusqu'au 12 décembre 2006.

Les renseignements relatifs aux membres de la haute direction de la Banque se retrouvent à la page 14 du Rapport annuel 2006.

Tous les membres de la haute direction de la Banque occupent leur poste actuel ou ont occupé d'autres fonctions de direction au sein de la Banque ou de ses filiales au cours des cinq dernières années.

Tous les membres de la haute direction de la Banque sont résidents du Canada.

8.2 Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Banque, aucun membre de la haute direction n'est, à la date de la présente notice annuelle, ou n'a été au cours des dix années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant que la personne exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de ces fonctions, a fait faillite ou fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, à l'exception de M. André Scott qui était, mais ne l'est plus, membre du conseil d'administration de Finamics International inc. lorsque celle-ci a déposé un avis d'intention de faire une proposition aux termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada). M. Scott exerçait cette fonction à titre de représentant de la Banque dans le cadre d'activités d'investissement d'une filiale de la Banque.

L'information pertinente relative aux interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions en ce qui concerne les administrateurs ou candidats au poste d'administrateur se retrouve à la rubrique « Élection des administrateurs » de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque datée du 16 janvier 2007.

RUBRIQUE 9 : POURSUITES

L'information pertinente relative aux poursuites judiciaires figure à la rubrique « Éventualités » qui se retrouve à la page 95 du Rapport annuel 2006.

RUBRIQUE 10 : MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Le 10 mars 2004, la Banque et B2B Trust ont annoncé que la Banque avait convenu d'acquérir, par voie de fusion entre une de ses filiales en propriété exclusive et B2B Trust, la totalité des actions ordinaires en circulation de B2B Trust dont elle n'était pas propriétaire. Au moment de l'annonce de la privatisation, la Banque détenait 77,3 % des actions ordinaires en circulation de B2B Trust.

La proposition de la Banque a été soumise à l'approbation des actionnaires de B2B Trust le 21 mai 2004 au cours d'une assemblée extraordinaire, ainsi qu'aux organismes de réglementation compétents. La clôture de la transaction a été réalisée le 8 juin 2004. Les actions ordinaires de B2B Trust ont été retirées de la cote de la Bourse de Toronto et la société issue de la fusion continue d'exercer ses activités sous la dénomination B2B Trust. Il s'agit maintenant d'une filiale de la Banque en propriété exclusive avec son siège social situé à Toronto.

Conformément aux dispositions du Régime d'options d'achat d'actions de B2B Trust alors en vigueur, tous les détenteurs d'options d'achat d'actions de B2B Trust, incluant les retraités et les ex-employés dont les droits n'avaient pas cessé de s'acquérir, ont vu leurs options devenir complètement acquises à la date de la transaction. Ainsi, le bénéfice réalisé par chaque détenteur, avant impôt, était équivalent au reliquat du prix de rachat par la Banque (9,50 \$ par action) moins le prix auquel les options lui furent octroyées, multiplié par le nombre d'options octroyées. Dans l'éventualité où le prix d'octroi était supérieur au prix de rachat, les options ont été annulées.

Suite à la transaction, le Régime d'options d'achat d'actions de B2B Trust a été terminé. Des renseignements additionnels concernant la privatisation de B2B Trust et la terminaison du régime d'options d'achat d'actions sont disponibles aux pages 80 et 89 du Rapport annuel 2004 ainsi qu'à la page 25 de la Circulaire de sollicitation de procurations en vue de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de B2B Trust datée du 16 avril 2004.

L'information ci-après présente les bénéfices avant impôt réalisés par les administrateurs et membres de la haute direction actuels de la Banque de même que par M. Raymond McManus lors de l'exercice de leurs options respectives dans le cadre de la privatisation de B2B Trust par la Banque :

Jean Bazin	1 750 \$	Bernard Piché	44 260 \$
Robert Cardinal	25 000 \$	Lorraine Pilon	15 000 \$
François Desjardins	1 750 \$	Réjean Robitaille	2 500 \$
Georges Hébert	1 750 \$	André Scott	22 500 \$
Veronica S. Maidman	1 750 \$	Dominic J. Taddeo	1 750 \$
Raymond McManus	1 750 \$	Jonathan I. Wener	1 750 \$
Pierre Michaud	1 750 \$		

RUBRIQUE 11 : AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Banque est Services aux investisseurs Computershare inc. Les registres des transferts de chaque catégorie de titres de la Banque sont gardés à Chicago, Illinois (États-Unis).

RUBRIQUE 12 : INTÉRÊTS DES EXPERTS

12.1 Nom des experts

Le vérificateur externe de la Banque est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

RUBRIQUE 13 : INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

13.1 Mandat du comité de vérification

Le mandat du comité de vérification se retrouve à l'annexe C de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque datée du 16 janvier 2007.

13.2 Composition du comité de vérification

Le comité de vérification de la Banque est composé de :

Richard Bélanger, président
Lise Bastarache
Jean Bazin
L. Denis Desautels
Dominic J. Taddeo

Chacun des membres du comité est indépendant et possède des compétences financières au sens entendu par le Règlement 52-110 sur le comité de vérification.

13.3 Formation et expérience pertinentes

Richard Bélanger, FCA – M. Bélanger préside le comité de vérification de la Banque. Il est président de Groupe Toryvel inc., de Stetson Timberlands Inc. et de Theseus Capital inc. Avant juin 2004, il était premier vice-président, Opérations de l'Est et Développement des affaires de Canfor Corporation. Il a également été, entre autres, président et chef de la direction de Bois Daaquam inc. et président du conseil et chef de la direction de Produits forestiers Anticosti inc. De 1982 à 1992, il a été associé-directeur du cabinet de comptables agréés Bélanger, Girard, Lavoie, Mooney, qu'il a fondé, après avoir agi comme vérificateur pour le cabinet de comptables Raymond, Chabot, Martin, Paré.

M. Bélanger est comptable agréé depuis 1980. Il a reçu le titre de membre d'honneur (Fellow) et le Prix Émérite de l'Ordre des comptables agréés du Québec en mai 2004. Il est aussi membre du conseil d'administration et, depuis 1997, du comité de vérification de Stella-Jones inc., une société inscrite en bourse. Il est également administrateur de Systèmes InterTrade inc.

Lise Bastarache – Mme Bastarache est administratrice de sociétés et économiste. Avant février 2005, elle était vice-présidente-régionale – Québec, Gestion Privée de RBC Groupe Financier et avant janvier 2001, analyste – Entreprises commerciales, Services aux entreprises, toujours pour RBC Groupe Financier. Mme Bastarache siège sur plusieurs conseils d'administration, soit ceux du Groupe Jean Coutu (PJC) inc., de Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust, deux entités inscrites en bourse, et d'Énergie Nouveau-Brunswick. Elle est également membre du conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton, où elle préside le comité des finances.

Mme Bastarache détient un baccalauréat et une maîtrise en sciences économiques et a poursuivi une scolarité de doctorat en macro-économie.

L'Honorable Jean Bazin, C.R., LL.L., B. Comm – M. Bazin est avocat-conseil auprès du cabinet d'avocats Fraser Milner Casgrain s.r.l., auquel il s'est joint en 1965. Nommé Conseiller de la Reine en 1984, il a été membre du Sénat de 1986 à 1989 et a alors été membre du comité sénatorial permanent des finances nationales, du comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles, et du comité sénatorial permanent des affaires étrangères, duquel il a été vice-président. À travers les travaux de ces comités, il a notamment participé aux études portant sur le libre-échange.

M. Bazin a été ou est membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés non inscrites en Bourse, dont la Société générale de financement du Québec, et a été ou est membre du comité de vérification de plusieurs d'entre elles, où il a acquis une bonne compréhension du contrôle interne et des procédures de communication de l'information financière. Il siège également au conseil d'administration de Technologies Miranda inc., une société inscrite en bourse. Il a aussi travaillé avec d'importantes associations nationales et étrangères, entre autres le Forum des gens d'affaires Québec-Japon, qu'il a présidé en 1999.

L. Denis Desautels, O.C., FCA – M. Desautels est cadre en résidence de l'École de gestion de l'Université d'Ottawa. Il est comptable agréé depuis 1964. Il a pratiqué à titre d'expert comptable, de vérificateur, et a été un des associés principaux du cabinet de comptables Ernst & Young (autrefois Clarkson Gordon) de 1964 à 1991. M. Desautels a été nommé à titre de vérificateur général du Canada en 1991, poste qu'il a occupé jusqu'en 2001. À ce titre, il a été notamment responsable de la vérification des états financiers du gouvernement canadien, des gouvernements territoriaux et de nombreuses sociétés d'État.

L'Ordre des comptables agréés du Québec et l'Institut des comptables agréés de l'Ontario lui ont décerné le titre de membre d'honneur (Fellow), en 1986 et 1991 respectivement, et plus récemment, il a reçu des doctorats honorifiques de l'Université d'Ottawa, de l'Université Waterloo et de l'Université Saint-Paul et a également été nommé Officier de l'Ordre du Canada.

M. Desautels est notamment membre des conseils d'administration et président des comités de vérification de Alcan inc., Bombardier inc. et du Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

Dominic J. Taddeo, B. Comm – M. Taddeo est président-directeur général de l'Administration portuaire de Montréal depuis 1984 où, avant d'être nommé à ce poste, il a occupé diverses fonctions, dont celles de directeur des finances et de l'administration et de directeur de l'exploitation. Auparavant, après avoir obtenu son baccalauréat en commerce avec spécialisation en finances et économie, M. Taddeo est entré au service de Thorne, Riddell & Cie comme vérificateur. Il a par la suite occupé successivement les postes de principal vérificateur interne et chef comptable chez Pratt & Whitney Aircraft Company, avant d'occuper les postes de trésorier adjoint et de chef contrôleur chez McLean Kennedy inc.

M. Taddeo a reçu plusieurs honneurs et mérites, dont le titre de personnalité québécoise de l'année dans le domaine des transports en 1989 et des prix de distinction de la Faculté de Commerce et d'Administration de l'Université Concordia et de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. M. Taddeo est également administrateur de nombreuses associations tant locales qu'internationales.

13.4 Politiques et procédures d'approbation préalable

Au cours de l'exercice, le comité de vérification a revu la politique de la Banque relativement aux services pouvant être rendus par son vérificateur externe. Cette politique précise les procédures d'approbation préalable des services non liés à la vérification rendus par le vérificateur de la Banque. La politique interdit normalement à la Banque d'engager son vérificateur pour fournir certains services non liés à la vérification à la Banque et à ses filiales, dont notamment les services liés à la tenue des livres comptables ou d'autres services liés aux états financiers, à la conception et à l'implantation de système d'information financière, aux services d'évaluation, d'actuariat, de vérification interne, de banque d'investissement, aux fonctions de gestion ou de ressources humaines et aux services juridiques. La politique permet à la Banque de retenir les services du vérificateur externe pour des services non liés à la vérification, dans certains cas, seulement si les services ont été approuvés au préalable par le comité de vérification. De plus, la

politique prévoit certaines restrictions relatives à l'embauche de personnel ayant travaillé pour le vérificateur externe.

13.5 Honoraires pour les services du vérificateur externe (ventilés par catégorie)

Le tableau suivant présente par catégorie les honoraires facturés par le vérificateur externe Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour les exercices terminés les 31 octobre 2006 et 2005.

Catégorie d'honoraires	2006 (\$)	2005 (\$)
Honoraires de vérification	1 672 300	1 798 100
Honoraires pour services liés à la vérification	148 500	212 900
Honoraires pour services fiscaux	-	18 000
Autres honoraires	213 500	19 000
Total	2 034 300	2 048 000

« **Honoraires de vérification** » incluent les honoraires totaux de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour la vérification des états financiers consolidés annuels, les examens des états financiers intermédiaires, les autres vérifications et dépôts réglementaires, ainsi que les honoraires relatifs aux consultations portant sur les normes de comptabilité et de divulgation financière.

« **Honoraires pour services liés à la vérification** » incluent le total des honoraires de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des services de certification ou d'autres services liés accomplis traditionnellement par les vérificateurs indépendants, dont notamment la vérification de diverses fiducies et autres entités exigée dans le contexte de la titrisation de créances hypothécaires.

« **Honoraires pour services fiscaux** » incluent les honoraires totaux de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des conseils d'ordre fiscal, autre que le temps consacré à la revue des impacts fiscaux dans le cadre des vérifications et examens portant sur les états financiers.

« **Autres honoraires** » incluent le total des honoraires de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour tous les services autres que ceux rapportés dans les catégories d'honoraires de vérification, d'honoraires pour services liés à la vérification et d'honoraires pour services fiscaux, notamment les services de traduction et de redressement d'entreprises aux termes de nominations privées en vertu de sûretés détenues par la Banque.

RUBRIQUE 14 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Banque sont disponibles sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com) ainsi que sur le site Web de la Banque (www.banquelaurentienne.ca).

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de plans de rémunération sous forme de titres de participation, le cas échéant, dans la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers et le rapport de gestion établis pour le dernier exercice de la Banque.

La Banque fournira à toute personne ou société en faisant la demande auprès de la vice-présidente exécutive, Affaires corporatives et Secrétaire de la Banque, 1981, avenue McGill College, 20^e étage, Montréal (Québec) H3A 3K3 :

- a) lorsque les titres de la Banque font l'objet d'un placement dans le cadre d'un prospectus simplifié provisoire ou d'un prospectus simplifié :
 - (i) un exemplaire de la notice annuelle de la Banque et un exemplaire de tout document ou des pages pertinentes de tout document qui y sont intégrés par renvoi;
 - (ii) un exemplaire des états financiers comparatifs de la Banque pour son dernier exercice financier pour lequel des états financiers ont été déposés, le rapport du vérificateur sur ces états financiers et un exemplaire des états financiers intermédiaires les plus récents que la Banque a déposés, le cas échéant, pour toute période postérieure à son dernier exercice financier;
 - (iii) un exemplaire de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque portant sur son assemblée annuelle des actionnaires la plus récente à laquelle il y a eu élection d'administrateurs, ou un exemplaire de tout document annuel déposé en lieu et place de cette circulaire, suivant le cas;
 - (iv) un exemplaire de tout autre document intégré par renvoi au prospectus simplifié provisoire ou au prospectus simplifié et que la Banque n'est pas tenue de fournir en vertu des sous-alinéas a) (i), (ii) ou (iii);
- b) et à tout autre moment, un exemplaire de tout document mentionné aux sous-alinéas a) (i), (ii) et (iii), pour lequel la Banque pourra exiger des frais raisonnables si la demande est faite par une personne ou une société qui n'est pas un porteur de titres de la Banque.